



**PROCES VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
30 SEPTEMBRE 2024**

KAYSERSBERG VIGNOBLE

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

ADMINISTRATION GENERALE

- 1 – Désignation du secrétaire de séance.
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1er juillet 2024.

COMMUNICATIONS

- 3 – Commissions communales.
- 4 – Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.
- 5 – Rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement.

ADMINISTRATION GENERALE

- 6 – Informations de Mme le Maire.

TRAVAUX

- 7 – Approbation des travaux pour le réaménagement partiel du 1er étage de l'Espace Pluriel de Sigolsheim.
- 8 – Approbation des travaux de changement de menuiseries à la Maison Culturelle de Kaysersberg.

FINANCES

- 9 – Attribution des aides communales "Rénovation de bâtiment" au titre de l'année 2024.
- 10 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Amis d'Alspach".
- 11 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Kaysersberg Natation".
- 12 – Fixation du tarif relatif à l'harmonisation des dates de fin de validité et de renouvellement distinctes des concessions multiples dans les cimetières de Kaysersberg Vignoble.

DIVERS

- 13 – Questions orales.

Le 30 septembre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire.

Mme le Maire salue l'ensemble des Conseillers Municipaux présents ainsi que l'auditoire et les correspondants de la presse locale et fait état des procurations et excuses réceptionnées en mairie.

Présent(e)(s) :

Mme Martine SCHWARTZ, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO

Procurations :

M. Bernard CARABIN donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ.
Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD.
M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Marie Odile STEINSULTZ.
Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Michel FRITSCH.
Mme Christine KAPLAN donne pouvoir à M. Hubert BECKER.

Absent excusé :

M. Albino DA SILVA.

Représentant de l'administration :

M. Cyril PIERRE, Directeur Général des Services.

Date de convocation : 24 septembre 2024

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE - 2024.00058

Mme le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Dans ce cadre, Mme le Maire propose que M. Cyril PIERRE, Directeur Général des Services de Kaysersberg Vignoble, soit désigné comme secrétaire de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la désignation de M. Cyril PIERRE en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2024 - 2024.00059

Mme le Maire expose à l'assemblée que le projet de compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Kayserberg Vignoble en date du 1^{er} juillet 2024 a été transmis aux élus avec la note de synthèse du présent Conseil municipal.

Une fois approuvé, le compte-rendu sera publié sur le site Internet de la Commune via le lien suivant :

<https://www.kaysersberg-vignoble.fr/comptes-rendus-du-conseil-municipal>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

- COMMISSIONS COMMUNALES -

Il est rendu compte aux élus de l'ordre du jour des commissions communales qui se sont tenues entre le 25 juin 2024 et le 23 septembre 2024. A cet égard, il est rappelé l'ordre du jour des commissions concernées :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	26/08/2024	Mme le Maire
<ul style="list-style-type: none">• Marché de prestations de services d'assurances pour la commune de Kaysersberg Vignoble.		

VOIRIE / RESEAUX	28/08/2024	M. FRITSCH
<ul style="list-style-type: none">• Travaux du SDEA sur la RD 415 (en présence du /SDEA).		

COMMISSION MAPA	02/09/2024	Mme le Maire
<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de chaleur de Kaysersberg Vignoble.		

URBANISME	10/09/2024	M. FRITSCH
<ul style="list-style-type: none">• Subventions communales.• Chapelle de l'Oberhof et chemin d'accès : proposition de M. GUYON, architecte.		

COMMISSION LOCALE ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE	17/09/2024	M. CARABIN M. FRITSCH
<ul style="list-style-type: none">• Adoption du compte-rendu de la Commission Locale du 29 avril 2024.• Etat d'avancement des programmes de travaux 2024 et des dépenses.• Validation des programmes d'investissement 2025 et planification pluriannuelle des investissements sur 5 ans.• Orientations budgétaires et définition de la redevance d'Eau potable et d'Assainissement 2025.• Evolution des redevances de l'AERM : point d'information.• Facturation des pénalités Assainissement Non Collectif.• Divers et communication : distribution de carafes.		

TRAVAUX PROPRETE URBAINE	18/09/2024	M. CARABIN
<ul style="list-style-type: none"> • Programme des travaux de réaménagement du 1^{er} étage de l'Espace Pluriel. • UA3 – Mur remparts du château (permis de construire, estimation des travaux, etc.). 		
CULTURE / ANIMATION RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS	18/09/2024	M. GSELL-HEROLD Mme DENTZ Mme STAHL
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de subvention projet. • Convention entre la ville de Kaysersberg Vignoble et la Société de Musique Sainte Cécile de Sigolsheim. 		
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR DE KAYSERSBERG VIGNOBLE	19/09/2024	M. CARABIN
<ul style="list-style-type: none"> • Consultation et choix du maître d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau de chaleur de Kaysersberg Vignoble. • Projets de règlement de service et de police d'abonnement. • Point d'étape sur l'élaboration du budget primitif 2025 de la Régie. 		

**- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE
CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL -
2024.00060**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n°2020/060 en date du 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal de Kaysersberg Vignoble a délégué à Mme le Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, il est rendu compte au Conseil municipal des décisions suivantes :

Numéro de décision	Date	Objet
2024.00038	10/07/2024	<p>AOO – Accord-cadre « Prestation de support informatique, de maintien en conditions opérationnelles, de mise en œuvre, de fourniture de matériels et de services clouds et des prestations associées pour la commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestataire : SARL JCD COMMUNICATION, sise 193 rue du Général Metman – 57070 METZ. - Prix : selon les tarifs fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires valant Détail Quantitatif Estimatif, pour un montant maximal annuel de 130 000 € HT / an. - Durée : 12 mois, à compter du 01/08/2024 et jusqu'au 31/07/2025 inclus, pouvant faire l'objet de 3 reconductions (la durée de la période de reconduction sera identique à la durée de la période initiale).
2024.00039	08/07/2024	<p>MAPA – Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du périscolaire « L'Île aux enfants » de Sigolsheim avec BUREAU VERITAS SOLUTIONS sis 4 rue du Parc – Oberhausbergen – 67088 STRASBOURG cedex : Avenant n° 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant initial du marché : 26 550 € HT. - Objet de l'avenant n°01 : nécessité de procéder à un ajustement des prestations pour la maîtrise d'œuvre, au motif de la charge de travail supplémentaire liée à la nécessité de réaliser les phases PRO/ACT/DET/AOR pour un nouveau lot de travaux rendus indispensables à la suite de la défection du titulaire du lot 06 – Charpente / Couverture. - Montant de l'avenant n°01 : + 3 000 € HT. - Nouveau montant du marché : 29 550 € HT.

2024.00040	09/07/2024	<p>CONTRAT – Contrat de location + Contrat de service / maintenance avec la société STI BUREAUTIQUE - Agence du Haut-Rhin, sise 28-30 rue des Trois Frontières – 68110 ILLZACH, dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle solution de projection et de présentation dans la salle du Conseil municipal de Kaysersberg avec l'acquisition d'un écran à affichage dynamique sur pied mobile électrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 5 ans. - Loyer locatif mensuel : 211,66 HT par mois, soit 2 539,92 € HT par an. - Contrat de service / Maintenance : 30 HT par mois, soit 360 € HT par an. - Prix fermes pendant les 3 premières années, puis révisables. - Prestation (livraison – installation – paramétrage) : 350 € HT. - Intervention en 4 heures ouvrées, prise en main à distance, changement du produit à neuf en cas de panne non réparable durant toute la durée du contrat.
2024.00041	11/07/2024	<p>CONTRAT – Contrat de bail du garage n°7, implanté au sein de la caserne de gendarmerie à M. Sébastien JACQUEMIN, demeurant 2 Allée Stoecklin à Kaysersberg – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte : la Ville est propriétaire de la caserne de gendarmerie où sont implantés des garages individuels au 2 Allée Stoecklin à Kaysersberg – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE. Dans ce cadre, M. Sébastien JACQUEMIN souhaite louer le garage n°7. - Date et durée : à compter du 01/06/2024, pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 6 ans. - Loyer : 34,67 € par mois, ce prix étant révisable annuellement au 1^{er} janvier, en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).
2024.00042	18/07/2024	<p>AOO – Accord-cadre « Fourniture d'électricité pour la commune de Kaysersberg Vignoble » - Lot 1 - Sites C3/C4 - Marché subséquent 1 – 2024-2025 avec la société ALSEN sise 20 Rue du Général Vandenberg – 67140 BARR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 13 mois, du 01/12/2024 à 0h au 01/01/2026 à 0h. - Prix : selon les tarifs fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) valant Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

2024.00043	18/07/2024	<p>AOO – Accord-cadre « Fourniture d'électricité pour la commune de Kaysersberg Vignoble » - Lot 1 - Sites C3/C4 - Marché subséquent 2 – 2026-2027 avec la société TOTAL DIRECT ENERGIE SA, sise 2Bis Rue Louis Armand – 75015 PARIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 12 mois, du 01/01/2026 à oh au 01/01/2027 à oh. - Prix : selon les tarifs fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) valant Détail Quantitatif Estimatif (DQE).
2024.00044	18/07/2024	<p>AOO – Accord-cadre « Fourniture d'électricité pour la commune de Kaysersberg Vignoble » - Lot 2 - Site C5 - Marché subséquent 1 – 2024-2025 avec la société ALSEN sise 20 Rue du Général Vandenberg – 67140 BARR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 13 mois, du 01/12/2024 à oh au 01/01/2026 à oh. - Prix : selon les tarifs fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) valant Détail Quantitatif Estimatif (DQE).
2024.00045	18/07/2024	<p>AOO – Accord-cadre « Fourniture d'électricité pour la commune de Kaysersberg Vignoble » - Lot 2- Site C5 - Marché subséquent 2 – 2024-2025 avec la société ALSEN sise 20 Rue du Général Vandenberg – 67140 BARR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 12 mois, du 01/01/2026 à oh au 01/01/2027 à oh. - Prix : selon les tarifs fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) valant Détail Quantitatif Estimatif (DQE).
2024.00046	29/08/2024	<p>CONVENTION – Convention de partenariat avec le Comité Territorial 68 de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, sis 15A rue de Lannilis – 68650 LAPOUTROIE, pour la mise à disposition d'une personne qualifiée pour encadrer l'activité "Escalade" des classes de primaires de l'école Jean Geiler de Kaysersberg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objet : mise à disposition d'une personne diplômée d'état, à raison de 6 séances par classe (ainsi que 2 demi-journées de formations pour les parents d'élèves accompagnateurs). - Période : du 02/09/2024 au 05/07/2025 inclus. - Modalités financières : 40 € / heure multiplié par le nombre d'heures effectivement réalisées par le prestataire.

2024.00047	10/09/2024	<p>CONTRAT – Contrat de bail viticole avec l'Earl Vignobles TURANSKY, sise 12 rue du Commandant O'Connel – 68630 BENNWIHR, pour un terrain à vignes libre de location au lieudit Koessling sur le ban d'Ammerschwih, cadastré Section 8 n° 108, d'une superficie totale de 1,06 ares :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée de 9 ans. - Date : à compter du 11/11/2023 jusqu'au 10/11/2032 inclus. - Prix fixé en denrée, le fermage représentant la valeur en argent de 26 kg/are de raisin, en appliquant à cette quantité le prix fixé par arrêté préfectoral pour le cépage pinot blanc, ce prix étant actualisé annuellement.
2024.00048	19/09/2024	<p>MAPA – Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de chaleur de la Ville de Kaysersberg Vignoble avec la société INOTEC, sise 7F rue Montgolfier – 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant du marché : 52 077,30 € HT, soit 62 492,76 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** des décisions n°2024.00038 à n°2024.00048 prises par Mme le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil municipal, ont désormais valeur de délibération.

- RAPPORTS ANNUELS 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - 2024.00061

M. FRITSCH, Maire délégué de Sigolsheim et adjoint en charge de la Voirie et des Réseaux, rappelle que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle a reçu depuis 2020 la délégation des compétences « Eau potable » et « Assainissement » de la part de la commune de Kaysersberg Vignoble.

Dans ce cadre, les commissions locales « Eau potable » et « Assainissement » de Kaysersberg Vignoble ont été mises en place :

- M. Michel FRITSCH a été désigné Président de la Commission Locale « Eau potable ».
- M. Bernard CARABIN a été désigné Président de la Commission Locale « Assainissement »

Lors de la commission locale du 29 avril 2024, les rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement ont été présentés. Ces rapports sont établis conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles D.2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1.

Ces rapports annuels visent un double objectif :

1. Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
2. Permettre l'information des citoyens et usagers des services sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ces rapports sont ensuite présentés au Conseil municipal, au plus tard, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les rapports seront ensuite mis à disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Commune.

Ainsi, conformément aux dispositions en vigueur, M. FRITSCH présente au Conseil municipal les rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement, dont voici les éléments principaux.

A. RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX ET DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- Nombre d'abonnés : 2 116 (pour une population de 4 677 habitants).
- 325 318 m³ d'eau potable vendus en 2023, soit 70 m³ / habitant / an.
- Avec un taux de conformité microbiologique et un taux de conformité physico-chimique de 100% chacun, l'eau est de très bonne qualité microbiologique, douce et faiblement nitrée. On observe cependant la présence de certains pesticides à l'état de traces, sans dépasser toutefois la limite réglementaire.
- Tarifs :
 - o Part Fixe : 20 € HT / an.
 - o Part variable : Kaysersberg (1,63 € HT / m³), Kientzheim (1,63 € HT / m³) et Sigolsheim (1,76 € HT / m³).

- Redevance Eau potable : Kaysersberg (1,80 € HT pour 120 m³), Kientzheim (1,80 € HT pour 120 m³) et Sigolsheim (1,93 € HT pour 120 m³).
- Durée d'extinction de la dette : 1 année.
- Avec un volume d'eau potable mis en distribution de 413 845 m³, un volume vendu de 325 318 m³ et un nombre de ruptures de 13, l'année 2023 a été marquée par de nombreuses recherches de fuite et de travaux de réparation de réseau ayant pour impact une nette amélioration du rendement qui s'établit à 81 % (contre 70% en 2022).
- Enfin, la principale intervention réalisée par le SDEA sur les réseaux et ouvrages concerne les travaux Rue de la Flieh à Kaysersberg :
 - Rénovation d'un branchement d'eau potable.
 - Pose de la conduite d'eau potable en fonte DN 100 mm.
 - 45 branchements et 612 mètres linéaires de travaux pour un montant total de 490 000 €.

B. RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

- Nombre d'abonnés : 1 946 (pour une population de 4 677 habitants).
- 288 806 m³ soumis à la redevance en 2023, soit 148 m³ assainis / abonné / an.
- Un patrimoine de collecte et de transport important à entretenir et à gérer :
 - 4 stations de pompage.
 - 3 bassins d'orage.
 - 19 déversoirs d'orage.
 - 48,14 km de réseaux communaux.
 - 1 110 bouches d'égout.
- Tarifs :
 - Part Fixe : 0 € HT / an.
 - Part variable : Kaysersberg (1,75 € HT / m³), Kientzheim (1,68 € HT / m³) et Sigolsheim (1,72 € HT / m³).
 - Redevance Assainissement : Kaysersberg (1,75 € HT pour 120 m³), Kientzheim (1,68 € HT pour 120 m³) et Sigolsheim (1,72 € HT pour 120 m³).
- Durée d'extinction de la dette : 2,7 années.
- Entretien du réseau :
 - 5 km de réseaux curés.
 - 1 087 bouches d'égout vidangées.
 - Sable extrait du réseau : 24,5 tonnes.
- Enfin, la principale intervention réalisée par le SDEA sur les réseaux et ouvrages concerne les travaux suivants Rue de la Flieh à Kaysersberg :
 - Chemisage du collecteur.
 - 13 branchements renouvelés, 5 branchements supprimés, 100 mètres linéaires de travaux pour un montant total de 110 000 € (sur les 165 381 € de travaux d'investissements réalisés au total en 2023).

Par ailleurs, conformément à la loi du 12 juillet 2010, la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est annexée au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU le Code général des collectivités territoriales (articles D.2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1 ;

VU la présentation des rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement lors de la commission locale du 29 avril 2024 ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour la commune de Kaysersberg Vignoble.

M. FRITSCH précise que, comme l'exige la loi, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doivent être présentés en Conseil municipal et mis à disposition du public. Dans ce cadre, il présente de manière synthétique lesdits rapports qui ont été élaborés par le SDEA Alsace Moselle.

M. FRITSCH rapporte que les foyers de Kaysersberg-Vignoble ont consommé 325 218 m³ d'eau potable en 2023, soit 70 m³ par habitant. C'est plus que la moyenne nationale, qui s'établit à 54 m³ en 2021 (145 litres par Français), ce qui s'explique par le fait que 2023 a été une année particulièrement sèche. Cependant, la consommation d'eau potable en 2023 a été moindre que sa mise en production qui s'élevait à 413 845 m³. Le différentiel entre la production et la consommation avoisine donc les 90 000 m³.

Le nombre de fuites constatées sur le réseau est en recul, de 17 en 2022 à 13 en 2023. M. STOLL demande s'il s'agit de grosses fuites. M. FRITSCH lui répond que c'est parfois le cas, sur la route de Lapoutroie par exemple. Dans certains cas, elles restent cependant difficiles à détecter.

Pour l'avenir, la chasse au gaspillage de l'eau continue donc de faire partie des préoccupations majeures de la commune car il s'agit autant d'une question de rendement que d'une question financière. Concernant le rendement, M. FRITSCH constate qu'il s'améliore. Pour 2024, il espère atteindre 85% de rendement, contre 81% en 2023, 70% en 2022 et 64% en 2021. Pour sa part, M. STOLL considère qu'un rendement variant entre 80% et 85% est assez « classique ».

Quant à la vente d'eau, elle permet de réaliser le chiffre d'affaires nécessaire pour continuer à investir afin d'entretenir et de rénover le réseau (490 000 € en 2023 pour la rue de la Flieh, à titre d'exemple), ce qui permet in fine d'améliorer le rendement :

- Ainsi, la rénovation de 700 mètres de canalisations route de Lapoutroie à Kaysersberg (tronçon situé sur la RD 415 entre la caserne des pompiers et le Carrefour Market) est programmé en 2025. Âgé d'une centaine d'années, ce réseau sera remplacé à neuf.
- En réponse à une question de M. PETER, il est précisé que ces travaux d'une durée de six mois sont prévus au 1^{er} semestre 2025 pour près d'un million d'euros d'investissement. Ils feront l'objet d'une présentation en commissions réunies pour les élus du Conseil municipal, puis en réunion publique pour informer la population sur les travaux et les perturbations futures générées par ce chantier.

A la suite de ces travaux, la CEA interviendra en 2026 pour procéder au renouvellement de la couche de roulement de la route de Lapoutroie. A cet égard et pour ne pas dégrader trop rapidement le revêtement, M. STOLL insiste sur le fait qu'il faudra se battre pour que les poids lourds prennent l'habitude d'emprunter le contournement routier de Châtenois, celui-ci devant ouvrir à la circulation courant octobre.

Concernant l'eau potable, M. STOLL demande si toutes les fontaines de Kaysersberg Vignoble sont équipées de compteurs. Mme le Maire lui répond que c'est déjà le cas pour celle de Kientzheim et que c'est en projet pour les autres fontaines de la commune (dont certaines sont déjà équipées de sous-compteurs), ainsi que pour les cimetières.

Concernant l'assainissement, M. FRITSCH rappelle que près de 290 000 m³ sont soumis à redevance en 2023, versée par 1 946 abonnés. Chaque abonné produit ainsi près de 150 m³ d'eaux usées transitant par un réseau de 50 km de canalisations.

M. STOLL l'interroge sur le traitement des eaux pluviales. M. FRITSCH lui répond qu'elles rejoignent le réseau des eaux usées, sauf dans les secteurs où un réseau séparatif a été installé. Mme le Maire ajoute que la commune cherche à l'éviter autant que possible, notamment lorsque des chantiers le permettent. M. STOLL rappelle que, lorsqu'il était Maire, il avait fait installer une dizaine de déshuileurs sur des parkings de Kaysersberg et qu'il conviendrait donc de les entretenir. M. FRITSCH lui répond que, a priori, ils sont inclus dans le champ d'intervention du SDEA, mais il va tout de même s'en assurer.

M. STOLL précise enfin que les ressources en eau de la Commune et de la CCVK ne sont pas problématiques pour l'instant, les sources étant productives. La CCVK réfléchit néanmoins à élaborer un schéma directeur afin de préserver ce bien précieux sur l'ensemble de la vallée.

Par ailleurs, M. FRITSCH informe le Conseil municipal du montant des contributions des viticulteurs pour le traitement des effluents viticoles au titre de l'année 2024 :

- Redevance 2024 de fonctionnement du traitement des effluents viticoles fixé par le SITEUCE : 0.37 €/hl de moût vinifié en 2023.
- Redevance 2024 liées aux frais d'investissement du traitement des effluents viticoles dues par les établissements viticoles : 0.40 €/hl de moût vinifié de l'année 2023.

M. FRITSCH précise en effet que la commune n'a plus à délibérer à ce sujet puisque c'est désormais le SDEA qui s'en charge dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par la commune.

- INFORMATIONS DE MME LE MAIRE -

Distribution du KBVie :

Mme le Maire informe l'Assemblée que le numéro 30 du KBVie, journal d'actualités municipales, a été distribué dans les boîtes aux lettres de la commune les 27, 28 et 29 septembre. Mme le Maire invite les élus et les administrés à le parcourir.

Rentrée de septembre :

Mme le Maire rappelle que le mois de septembre est le mois de toutes les rentrées. Dans ce cadre, elle souhaite une belle rentrée à tous, plus particulièrement :

- Aux établissements scolaires et aux structures périscolaires.
- Au Conseil municipal des Jeunes et au Conseil municipal des Aînés.
- A toutes les associations de Kaysersberg Vignoble.

Travaux de voirie 2024 sur Kaysersberg Vignoble :

Mme le Maire porte à la connaissance des élus le planning des travaux de voirie déjà réalisés ou prévus prochainement sur Kaysersberg Vignoble :

- 18 – 20 septembre : caniveau en face de la Poste de Kaysersberg.
- Du 26 au 30 septembre : rue du Monastère à Sigolsheim.
- 3 – 4 octobre : Parc Schweitzer à Kaysersberg – Travaux de terrassement (phase 1).
- Du 30 septembre au 2 octobre : réfection de la couche de roulement dans la rue Saint-Jacques à Sigolsheim.
- Du 7 au 9 octobre : réfection de la couche de roulement dans la rue des Vieux Moulins et du pont rue du Hohlandsbourg à Kientzheim.
- Du 21 au 31 octobre : réfection de la couche de roulement et reprise des dos-d'âne dans la rue de l'Erlenbad et la rue du 18 décembre à Kaysersberg.
- Du 24 au 31 octobre : réfection des dos-d'âne dans la rue du Geisbourg à Kaysersberg.
- Date à définir : Parc Schweitzer à Kaysersberg – Reprise du pavage (phase 2).

Parcours de santé de Kaysersberg :

Mme le Maire annonce à l'assemblée que les travaux de réaménagement et de rénovation du Parcours de santé de Kaysersberg sont en cours et devrait être achevés très prochainement.

- APPROBATION DES TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT PARTIEL DU 1^{ER} ETAGE DE L'ESPACE PLURIEL DE SIGOLSHEIM - 2024.00062

Mme le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle a reçu depuis 2020 la délégation des compétences « Eau potable » et « Assainissement » de la part de la commune de Kaysersberg Vignoble. Par la suite, après cette adhésion, les communes d'Orbey, Lapoutroie et Fréland, ainsi que la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) pour l'assainissement non collectif ont décidé d'adhérer au SDEA. En parallèle, plusieurs communes du secteur de Ribeauvillé (Bergheim, Thannenkirch, Rodern) ont également adhéré au SDEA. Toutes ces collectivités ont souhaité s'appuyer sur le SDEA Alsace-Moselle.

Dans le cadre de sa charte usagers-clients, le SDEA Alsace-Moselle s'engage à garantir une organisation de proximité au bénéfice du public. A cet effet, le SDEA s'appuie sur un maillage territorial comprenant un point d'accueil à moins de 30 minutes de chaque usager sur ses différents centres et antennes. Par conséquent, les nouvelles adhésions susmentionnées conduisent à adapter l'organisation territoriale.

Considérant que, à ce jour, son site le plus proche est situé à Benfeld et afin de pouvoir respecter ses engagements vis-à-vis des communes adhérentes, le SDEA est à la recherche de locaux sur le territoire de la CCVK, avant d'envisager à terme une installation pérenne. Aussi, afin de permettre une présence physique effective et durable du SDEA sur ce nouveau territoire, Mme le Maire propose l'installation de la future antenne Haut-Rhin à Kaysersberg Vignoble, plus précisément à l'Espace Pluriel de Sigolsheim.

Ce projet est une opportunité pour la commune nouvelle car il va permettre de renforcer la présence de services publics sur son territoire. Ainsi, après l'installation de la Trésorerie et d'un huissier, il est la suite logique du programme de transformation de l'Espace Pluriel initiée par les élus en 2021. La vocation de l'Espace Pluriel d'être un centre de services proposés aux habitants trouve ainsi sa pleine mesure. Au regard de ce motif, l'aménagement sera pris en charge par la commune.

Concrètement, le projet vise à répondre à la demande du SDEA de s'installer à Kaysersberg Vignoble tout en achevant les travaux d'aménagement du plateau situé au 1^{er} étage de l'Espace Pluriel. Le programme de l'opération prévoit ainsi de :

- Réaménager le demi-plateau restant et représentant une surface d'environ 250 m² pour permettre l'installation d'une antenne armée de 10 personnes, ayant vocation à recevoir du public :
- Aménager, pour leurs besoins, des bureaux, une salle de réunion, un local informatique, un local ménage et un sanitaire mixte pour leur usage privatif.
- Aménager, pour le reste de la surface disponible, un bloc sanitaire homme / femme à destination du public de l'étage.
- Aménager, si possible, une 2^{ème} cellule tertiaire à cet étage, non dédiée au SDEA : ce point sera à confirmer par l'architecte missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux nécessaires, en fonction des contraintes spatiales et réglementaires.

Il est par ailleurs précisé que toutes les alimentations (eau, chauffage, électricité) sont d'ores et déjà en attente à la suite de la première phase de travaux.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
		Aides publiques :	
Maitrise d'œuvre	45 000 € HT		
Travaux	300 000 € HT		
Etudes diverses (SPS, CT, RAAT)	15 000 € HT		
Provisions pour aléas révisions de prix	20 000 € HT		
TVA 20 %	76 000 €	FCTVA (16,404% du montant TTC)	74 802,24 €
		Auto-financement :	381 197,76 €
TOTAL TTC	456 000 €	TOTAL	456 000 €

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux et au travers d'une convention d'occupation précaire, le SDEA va s'installer provisoirement dans les locaux de l'Espace Pluriel de Sigolsheim selon les modalités pratiques suivantes (cf. délibération n°2024.00038 approuvant ladite convention entre la commune et le SDEA Alsace – Moselle) :

- Au 1^{er} étage : un local administratif d'une surface de 45 m².
- Au rez-de-jardin : un vaste espace de stockage d'une surface de 184 m², adapté au stationnement de véhicules techniques du SDEA. Autrefois et avant la mutualisation des moyens de secours, ce local technique faisait office de dépôt pour la Brigade des Sapeurs-pompiers de Sigolsheim.

A l'issue des travaux :

- La signature d'un bail locatif avec le SDEA est prévue, sur les mêmes bases financières que celles mises en œuvre dans le cadre de la convention d'occupation précaire. Il s'agit donc d'un investissement qui sera amorti et qui va générer des recettes.
- Le vaste espace de stockage situé en rez-de-jardin continuera d'être mis à la disposition après la réalisation des travaux.

ENTENDU les explications du rapporteur ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de Kaysersberg Vignoble d'avoir une antenne du SDEA au sein de la commune nouvelle, ce qui permettra de disposer d'un service public de proximité réactif pour les usagers ;

CONSIDERANT les recettes générées par cette mise à disposition de locaux inutilisés ;

VU le programme de travaux pour le réaménagement partiel du 1^{er} étage de l'espace pluriel de Sigolsheim ;

VU l'avis favorable de la commission « Travaux / Propreté Urbaine » en date du 18 septembre 2024 ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le programme des travaux relatifs au réaménagement partiel du 1^{er} étage de l'Espace Pluriel de Sigolsheim sis 11 rue Saint Jacques à Sigolsheim – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE, pour un montant prévisionnel total de 380 000 € HT soit 456 000 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** Mme le Maire à lancer la consultation pour désigner le maître d'œuvre et tous les titulaires des études afférentes à ce projet, puis à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation desdits travaux de réaménagement partiel du 1^{er} étage de l'Espace Pluriel de Sigolsheim.
- **AUTORISE** Mme le Maire à lancer la consultation en vue de choisir les entreprises pour réaliser lesdits travaux de réaménagement, puis à signer les marchés publics y afférents.
- **CHARGE** Mme le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités se rapportant à l'exécution de ce projet et **AUTORISE** à signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 27	ABSTENTIONS : 1 (M. Henri STOLL)	CONTRE : 0

Mme le Maire rappelle que cinq ans auparavant, il n'y avait aucun service au 1^{er} étage de l'Espace Pluriel. Grâce à la commune nouvelle, l'Espace Pluriel se transforme donc en véritable maison des services publics.

Dans ce cadre, Mme le Maire précise que l'installation du SDEA à l'Espace Pluriel est vertueuse pour une triple raison :

1. *Renforcement de la présence de services publics (en plus de la présence du centre des finances publiques et d'un huissier) sur Kaysersberg Vignoble.*
2. *Proximité du service public de l'eau (basée actuellement à Benfeld) au plus près des habitants de la Vallée et, plus particulièrement, de Kaysersberg Vignoble.*

3. *Achèvement des travaux d'aménagement du 1^{er} étage de l'Espace Pluriel.*

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas de subventions prévues, M. STOLL demande à connaître le montant exact des futurs loyers versés par le SDEA à la commune. Il lui est répondu que le loyer sera calculé sur les mêmes bases que la convention d'occupation précaire (100 € / m² / an pour les locaux administratifs et 50 € / m² / an pour les locaux techniques).

Le loyer ne pourra être calculé avec exactitude que lorsque la surface réellement occupée par le SDEA sur le plateau du 1^{er} étage sera connue, c'est-à-dire une fois que l'avant-projet définitif aura été validé. Devant cette incertitude, M. STOLL décide de s'abstenir tout en ajoutant qu'il est favorable au projet.

- APPROBATION DES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE MENUISERIES A LA MAISON CULTURELLE DE KAYSERSBERG - 2024.00063

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la Ville de Kayserberg Vignoble souhaite rénover neuf menuiseries extérieures de la grande salle associative située au 1^{er} étage de la Maison Culturelle de Kayserberg - 2 avenue Georges Ferrenbach à Kayserberg – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE.

En effet, les menuiseries actuelles sont peu performantes, ce qui entraîne une surconsommation énergétique et procure aux occupants de la salle un inconfort thermique avéré. De ce fait, la commune souhaite changer ces menuiseries et faire installer des menuiseries neuves conformes aux réglementations thermiques en vigueur et suffisamment performantes pour bénéficier, entre autres, des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à **16 000 € HT** soit **19 200 € TTC**, comprenant la fourniture et la pose des menuiseries.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé ci-après :

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
		Aides publiques :	
Travaux et fournitures (HT)	16 000 €	CEE	250 €
		CCVK – Convention de mise à disposition du bâtiment de la Médiathèque de Kayserberg (48,3% du coût HT des travaux)	7 728 €
		Fonds de concours CCVK (50% du reste à charge HT)	4 011 €
TVA 20 %	3 200 €	FCTVA (16,404% du montant TTC)	3 149,57 €
		Auto-financement :	4 061,43 €
TOTAL TTC	19 200 €	TOTAL	19 200 €

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville de Kayserberg Vignoble 2021 – 2026 ;

CONSIDERANT le programme, le montant prévisionnel et le plan de financement de l'opération de rénovation de neuf menuiseries extérieures de la grande salle associative située au 1^{er} étage de la Maison Culturelle de Kaysersberg ;

CONSIDERANT, d'une part, la volonté de la Ville de Kaysersberg Vignoble d'améliorer les conditions d'occupation des salles associatives de Kaysersberg Vignoble ;

CONSIDERANT, d'autre part, que le projet vise à répondre aux demandes et attentes des usagers de Kaysersberg Vignoble ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le programme des travaux de rénovation de neuf menuiseries pour la grande salle associative située au 1^{er} étage de la Maison Culturelle de Kaysersberg pour l'année 2024, pour un montant prévisionnel total de **16 000 € HT, soit 19 200 € TTC.**
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISE** Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux.
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de la réalisation de ce projet.
- **CHARGE** Mme le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités se rapportant à ce projet et **AUTORISE** à signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

- ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES "RENOVATION DE BATIMENT"
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 - 2024.00064

Mme le Maire, Martine SCHWARTZ, expose qu'en application du dispositif en vigueur pour l'attribution des aides communales à la rénovation des bâtiments, la commission « Urbanisme » évalue l'éligibilité des demandes au regard des critères définis par le Conseil Municipal.

Ces critères ont été revus et approuvés par le Conseil municipal lors de sa séance du 04/04/2022. Les travaux donnant droit à des aides communales concernent désormais :

- Les rénovations de toiture en couverture traditionnelle,
- La restauration et le ravalement de façades,
- Le remplacement de menuiseries en bois (fenêtres et portes).

Dans ce cadre, la commission « Urbanisme » s'est réunie le 10 septembre 2024 et a étudié six demandes au titre de l'année 2024 :

- 1 restauration de couverture en tuiles traditionnelles,
- 1 restauration de couverture en tuiles traditionnelles avec un ravalement de façade,
- 3 ravalements de façades,
- 1 remplacement de porte d'entrée en bois.

Ces six demandes sont éligibles au dispositif d'aides communales. La commission « Urbanisme » propose donc au Conseil municipal d'attribuer les aides comme suit :

<p>Aides communales pour les travaux de rénovation</p> <p>Réf. : DCM n°2022.0036 du 04/04/2022</p>	<ul style="list-style-type: none">- Mme BOURBON Lison 61 rue du Général de Gaulle_Kaysersberg Montant accordé : 2 500 € (plafond maximal atteint)- M. CAUSSINUS Emmanuel 1 avenue Georges Ferrenbach_Kaysersberg Montant accordé : 2 500 € (plafond maximal atteint)- SCI HORIZON 19 rue de la 1^{ère} Armée_Sigolsheim Montant accordé : 610 €- Mme WINE Jeannine 4 rue de l'Oberhof_Kaysersberg Montant accordé : 539 €- M. KAMMERER Raymond 8 rue de la Weiss_Sigolsheim Montant accordé : 676 €- M. SCHOFFIT Jean 78 rue du Général de Gaulle_Kaysersberg Montant accordé : 1 131 €
<p>MONTANT TOTAL ATTRIBUE : 7 956 €</p>	

ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022.0036 du 4 avril 2022 ;

CONSIDERANT les propositions de la commission « Urbanisme » du 10 septembre 2024 ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'attribution des aides communales à la rénovation des bâtiments pour 2024, telles que précisées dans le tableau ci-avant présenté pour un montant global de **7 956 €**.
- **S'ENGAGE** à porter les crédits nécessaires au budget communal.
- **DEMANDE** le versement des aides attribuées aux différents bénéficiaires.
- **CHARGE** Mme le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

**- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION "LES AMIS D'ALSPACH" - 2024.00065**

Par courrier en date du 30 janvier 2024, Mme la Présidente de l'Association « Les Amis d'Alspach » a sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la Ville de Kaysersberg Vignoble afin de pouvoir mettre en œuvre la programmation annuelle 2024 de l'association.

Le programme présenté pour cette année est en conformité avec l'objet de l'association qui est « *l'animation d'un espace culturel et patrimonial* ». Ainsi, l'association a élaboré un programme prévoyant deux expositions d'Art Papier et deux concerts, dont le budget prévisionnel total s'élève à 8 200 €.

A cet égard, il est précisé que l'association attire un public important qui (re)découvrent un patrimoine local et l'art spécifique de « l'Art Papier ». En effet, chaque exposition attire de nombreux visiteurs, ce qui contribue au rayonnement et à l'attractivité de la Ville de Kaysersberg Vignoble.

Au regard du montant total des dépenses engagées par l'association, la commission « Culture / Animations / Relations avec les associations » a proposé, dans sa séance du 18 septembre 2024, d'allouer une subvention de 600 € à l'association.

Dès lors, il convient de délibérer le montant de la subvention que la commune entend attribuer à l'association « Les Amis d'Alspach ».

ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU la délibération n°2021.00085 en date du 12 juillet 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides aux associations ;

VU la demande de subvention de l'association « Les Amis d'Alspach » en date du 30 janvier 2024 pour la mise en œuvre de leur programmation annuelle 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission « Culture / Animations / Relations avec les associations » en date du 18 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'encourager et de soutenir la vie associative locale ;

CONSIDERANT que cette subvention vise à soutenir les actions de l'association « Les Amis d'Alspach » en vue de renforcer le rayonnement et l'attractivité de la Ville de Kaysersberg Vignoble ;

CONSIDERANT que cette subvention sera versée sur présentation des factures ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association « Les Amis d'Alspach » pour la mise en œuvre de sa programmation annuelle 2024.
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder au mandatement de la somme susvisée.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2024.
- **CHARGE** Mme le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'**AUTORISE** à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

**- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION "KAYSERSBERG NATATION" - 2024.00066**

Par courrier du en date du 17 septembre 2024, M. le Président de l'Association « Kaysersberg Natation » a sollicité une subvention auprès de la Ville de Kaysersberg Vignoble en vue d'obtenir un soutien financier complémentaire pour la section compétition du club de natation.

En effet, en 2024, le Club a participé à six compétitions de niveau national (dont 5 championnats de France). Dans le cadre de ces compétitions, quel que soit le niveau, le club a pris en charge tout ou partie des frais engagés (notamment les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement).

Or, le règlement d'attribution des aides aux associations prévoit que la Ville peut subventionner les déplacements exceptionnels dans le cas des compétitions de niveau national, à raison de 50% du déplacement et/ou de l'hébergement des sportifs. Pour le club de natation, les frais engagés entrant dans cette catégorie s'élèvent à 1 855 € pour 2024.

Au regard du montant total des dépenses engagées par l'association, la commission « Culture / Animations / Relations avec les associations » a proposé, dans sa séance du 18 septembre 2024, d'allouer une subvention de 930 € à l'association.

Dès lors, il convient de délibérer le montant de la subvention que la commune entend attribuer à l'association « Kaysersberg Natation ».

ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU la délibération n°2021.00085 en date du 12 juillet 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides aux associations ;

VU la demande de subvention de l'association « Kaysersberg Natation » en date du 17 septembre 2024 pour la prise en charge des frais engagés lors des déplacements exceptionnels dans le cas des compétitions de niveau national ;

VU l'avis favorable de la commission « Culture / Animations / Relations avec les associations » en date du 18 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'encourager et de soutenir la vie associative locale ;

CONSIDERANT que les récompenses obtenues par l'association « Kaysersberg Natation » aux niveaux départemental, régional et national contribuent au rayonnement de la Ville ;

CONSIDERANT que cette subvention sera versée sur présentation des factures ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 930 € à l'association « Kaysersberg Natation » pour les frais engagés en 2024 par le Club à l'occasion des déplacements exceptionnels effectués dans le cas des compétitions de niveau national.
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder au mandatement de la somme susvisée.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2024.
- **CHARGE** Mme le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'**AUTORISE** à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

- FIXATION DU TARIF RELATIF A L'HARMONISATION DES DATES DE FIN DE VALIDITE ET DE RENOUELEMENT DISTINCTES DES CONCESSIONS MULTIPLES DANS LES CIMETIERES DE KAYSERSBERG VIGNOLE - 2024.00067

Mme le Maire expose qu'il est constaté, au sein des cimetières communaux de Kaysersberg Vignoble, des concessions funéraires présentant des caractéristiques particulières.

En effet, plusieurs familles ont initialement acquis une concession simple (en général 2 m²), puis, par manque de place, ont agrandi cette concession en acquérant le terrain voisin, créant ainsi une concession double, voire parfois triple ou quadruple. Ces concessions ont donc été acquises à des moments différents par une même famille, entraînant des dates de fin de validité et de renouvellement distinctes pour chacune de ces concessions.

Ces concessions multiples, bien que représentant 2 voire 3 ou 4 concessions, ne contiennent qu'une seule et même tombe / caveau / monument. Cette situation engendre une confusion pour les familles, qui, plusieurs années après l'acquisition, ne comprennent pas les raisons pour lesquelles elles doivent régler des concessions à des dates différentes, alors qu'un seul monument funéraire occupe l'ensemble du terrain.

Cette situation, bien que conforme à la réglementation en vigueur, génère une complexité et une confusion administrative pour la gestion des renouvellements, tant pour les familles concernées que pour les services municipaux.

Dans un souci de simplification et d'efficacité administrative, il est proposé de procéder à une harmonisation des dates de fin de contrat de ces concessions. L'objectif est d'unifier les dates d'échéance afin que les familles concernées puissent procéder à un renouvellement unique pour l'ensemble de leurs concessions, facilitant ainsi leurs démarches futures.

Cette harmonisation s'appliquera exclusivement aux concessions multiples (double ou triple) au nom d'une seule et même famille. Une tarification spécifique sera calculée au prorata du nombre d'années restantes jusqu'à la date de fin de validité la plus éloignée, permettant ainsi d'aligner les échéances des concessions concernées.

Les familles seront informées des modalités de cette régularisation et des tarifs associés, avec pour objectif de rendre les renouvellements plus simples, tout en optimisant la gestion par les services municipaux.

Il est par ailleurs précisé que ces dispositions ne concernent que les concessions temporaires : ne sont donc pas concernées par la présente délibération les concessions perpétuelles.

Vu la législation en vigueur relative à la gestion des cimetières communaux ;

Vu les dispositions réglementaires concernant les concessions funéraires et leur renouvellement ;

Considérant les particularités de certaines concessions funéraires au sein des cimetières communaux de Kaysersberg Vignoble, précisément celles qui, bien qu'étant des concessions multiples, ont été souscrites à des moments différents et présentent donc des dates de fin de validité et de renouvellement distinctes ;

Considérant que ces situations peuvent générer des difficultés administratives tant pour les familles concernées que pour les services municipaux, et qu'il est dans l'intérêt de la commune et des familles de simplifier les procédures de renouvellement en harmonisant les dates de fin de contrat ;

Considérant également que ces concessions concernent généralement une seule tombe sur la totalité de la concession, et qu'il est donc nécessaire de procéder à une régularisation spécifique pour ces cas particulier ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe d'une harmonisation des dates de fin de validité et de renouvellement distinctes des concessions multiples au sein des cimetières communaux de Kaysersberg Vignoble, lorsque celles-ci ont été souscrites à des dates différentes.
- **PRECISE** que cet alignement des dates de fin de validité et de renouvellement distinctes des concessions vise à faciliter le processus de renouvellement pour les familles concernées et à alléger la gestion administrative de ces dossiers par les services municipaux.
- **DEFINIT** dans le cadre de cette harmonisation, le calcul de la tarification spécifique pour chaque concession à renouveler selon les modalités suivantes :

$$\frac{\text{Tarif en vigueur correspondant à la durée initiale de la concession la plus éloignée} \times \text{Durée résiduelle de la concession la plus éloignée}}{\text{Durée initiale de la concession la plus éloignée}}$$

- **PRECISE** que cette tarification sera appliquée au moment du renouvellement de la concession, sur demande des familles concernées, uniquement pour les concessions temporaires.
- **DIT** que la présente délibération sera affichée dans les lieux habituels d'information de la commune et communiquée aux services compétents pour exécution.
- **CHARGE** Mme le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

- QUESTIONS ORALES -

M. STOLL rappelle que, lors du Conseil municipal du 11 juin 2024, il avait demandé à Mme le Maire de se rapprocher de M. DA SILVA pour savoir s'il souhaitait encore siéger au sein du Conseil municipal du fait de son absentéisme continu aux séances du Conseil municipal. Il demande donc à Mme le Maire ce qu'il en est à la suite de son interpellation.

Mme le Maire lui répond qu'elle vient de recevoir, ce jour, un message de M. DA SILVA dans lequel il indique que, après une période de retrait professionnel, et souhaitant terminer son doctorat dans les conditions les meilleures, il a finalement décidé de se retirer de l'équipe municipale et de céder ainsi sa place à une personne active et impliquée.

Dès réception de son courrier officiel de démission de sa fonction de conseiller municipal et en vue de le remplacer, la commune prendra contact avec le candidat disponible venant sur la liste « Dynamique nouvelle » après le dernier élu.

M. STOLL demande ensuite si, du fait de l'emménagement du SDEA à l'Espace Pluriel, un nouveau local a été trouvé pour l'association « Le Kaméléon Big Band ». Mme BALERNA lui répond que la commune a travaillé cet été pour trouver une solution. Plusieurs possibilités ont d'abord été proposées, mais elles ne convenaient pas à l'association.

Finalement, il a été convenu que l'association occuperait la salle Dietrich à l'Espace Pluriel à Sigolsheim pour ses répétitions. Un local pour le rangement de leur matériel (instruments, pupitres) a également été trouvé au sous-sol de l'Espace Pluriel.

M. STOLL s'interroge sur l'utilisation de la salle du Badhus, qui a vocation à accueillir des spectacles et/ou des conférences. Mme le Maire lui répond que, même si la salle génère une forte consommation énergétique lorsqu'il faut la chauffer et qu'elle est mal située par rapport au parking, elle continue d'être régulièrement utilisée. C'est pourquoi la commune a investi cette année 20 000 € pour mettre aux normes et moderniser les équipements de sonorisation et de vidéo projection.

Enfin, M. STOLL annonce qu'il formera une liste « Réussir Kaysersberg Vignoble » lors des prochaines élections municipales de 2026. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une « déclaration de guerre car nous sommes en démocratie », mais « qu'il fera tout pour battre l'équipe de Mme le Maire ». Outre une « profonde déception » liée à sa défaite électorale qu'il n'a « toujours pas digérée », M. STOLL n'a pas apprécié que Mme le Maire et son équipe n'aient pas apporté leur soutien à M. Hubert OTT au second tour des élections législatives face à la candidate du Rassemblement National, Mme Nathalie AUBERT. A cet égard, M. STOLL rappelle que 60 des 75 maires de la circonscription ont pris leur courage à deux mains pour participer au Front républicain.

M. STOLL se dit en effet très préoccupé par le fait que le RN puisse arriver au pouvoir car il trouve cela extrêmement dangereux pour notre démocratie. Il fait ainsi un parallèle entre la position de Mme le Maire et celle de la France et de l'Angleterre lors de la signature des accords de Munich le 30 septembre 1938. « On a vu ce que cela a donné », a-t-il rappelé. Par conséquent et alors même qu'il avait une certaine confiance envers Mme le Maire, il considère que celle-ci a été totalement rompue.

En réponse à son intervention, Mme le Maire a confirmé que l'équipe municipale n'a pas apporté son soutien au député sortant entre les deux tours. Elle rappelle que, au moment de la constitution de l'équipe en 2020, une condition avait été acceptée par tous, à savoir :

« ne pas faire de politique politicienne ». Dans ce cadre, elle précise que son équipe est composée de personnes ayant des sensibilités différentes aussi bien issues de la droite que du centre ou de la gauche. Mme le Maire ajoute : « On ne fait pas de politique, c'est ce qui a été décidé tous ensemble. Je respecte cette décision. »

En conclusion, Mme le Maire et M. GSELL-HEROLD, Maire délégué de Kaysersberg, objectent à M. STOLL qu'il s'agit en réalité d'un prétexte pour se démarquer de l'équipe municipale, car il aurait de toutes les façons constitué une liste pour les élections municipales de 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 heures.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 25 novembre 2024 à 18H30 dans la salle du Conseil municipal de Kaysersberg.

Le Maire



Martine SCHWARTZ

Le secrétaire de séance



Cyril PIERRE